

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Une subvention de quarante mille francs (40 000 francs) est accordée à l'école professionnelle de la mission catholique.

Cette dépense sera imputée au chapitre XIII — article 3 — paragraphe 3 du budget local exercice 1931.

ART. 2. — Le chef du secrétariat général, ordonnateur délégué est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lomé, le 4 avril 1931.

BONNECARRÈRE.

Indemnités de fonctions

ARRETE N° 183 modifiant l'arrêté du 29 juin 1929 fixant le tableau des suppléments de fonctions.

LE GOUVERNEUR DES COLONIES,
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,
COMMISSAIRE DE LA RÉPUBLIQUE,

Vu le décret du 23 mars 1921 déterminant les attributions et les pouvoirs du Commissaire de la République au Togo;

Vu l'arrêté du 29 juin 1929 fixant le taux des indemnités de fonction du personnel civil et militaire en service au Togo;
Vu l'arrêté du 3 avril 1930 fixant le taux de l'indemnité de responsabilité de l'agent spécial des travaux neufs;
Sur la proposition du chef du secrétariat général;
Le conseil d'administration entendu;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Le tableau des indemnités de fonctions annexé à l'arrêté du 29 juin 1929 est ainsi modifié :

TABLEAU N° 2.

A) Comptables deniers.

Agent spécial d'Agbonou 4.000 frs.

ART. 2. — Le chef du secrétariat général et le directeur des travaux neufs sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui aura son effet pour compter du 11 avril 1931.

Lomé, le 4 avril 1931.

BONNECARRÈRE.

ACTES DIVERS CONCERNANT LE PERSONNEL EUROPÉEN

DATE des arrêtés ou décisions	NOMS & PRÉNOMS	GRADE	RÉSIDENCE	DATE	OBSERVATIONS
Promotions					
31.12.30	DELAPIERRE	Surveillant Principal Travaux Publics de l'A.O.F.	Lomé	1.1.31	Promu Chef Surveillant.
Suppression d'emploi					
24.3.31	BERNARD André	Chef de district Auxiliaire.		16.31	Est rapporté par suite de suppression d'emploi la décision du 4.9.30 l'engageant en qualité de chef de district auxiliaire.
Passages Automatiques à Echelon Supérieur de Solde					
31.3.31	M ^{me} IMBERT	Institutrice Principale avant 4 ans.	Lomé	1.4.31	Passé à l'échelon après 4 ans.
—	BARMA	Commis avant 18 mois des Services Civils.	Mango	—	— — 18 mois.
—	BERNARD MAURICE	Ouvrier d'art avant 36 mois Travaux Publics A.O.F.	Lomé	—	— — 36 mois.
—	BONNARD Louis	Chef de Gare avant 18 mois C.F. A.O.F.	—	—	— — avant 42 mois.
—	CANETTI	Chef Surveillant avant 2 ans des T. P. de l'A.O.F.	—	—	— — après 2 ans.
Affectations					
31.3.31	GAUDILLOT	Administrateur de 2 ^e classe des Colonies.	Sokodé	P. C. Prise de Service	Nommé Commandant de Cercle de Sokodé.
—	ALIBERT	Ingénieur adjoint d'Agriculture.	Tabligbo	—	Nommé Chef du Secteur Agricole de Lomé.
—	SAINT-LÉGER	Agent Contractuel d'Agriculture.	Kasséna	—	— — — d'Anécho.
7.4.31	WALLON	Comptable des Travaux Publics.	Lomé	20.1.31	Nommé Secrétaire du Tribunal de Cercle de Lomé.
8.4.31	NOUVEL	Sous Chef de dépôt du Chemin de Fer.	—	P. C. Prise de Service	Retour du congé. Reprend ses fonctions de chef du Service du Matériel et de la Traction.
9.4.31	MONTU	Agent Contractuel.	—	—	Nommé Chef des Services Administratifs des Travaux Neufs.